

L'exception, ou la règle ?

De l'ethnographie de la police à l'anthropologie de l'État

Réponse à Fabien Jobard

Didier FASSIN

Didier Fassin répond à la critique que Fabien Jobard a proposée sur la *Vie des idées* de son livre, *La Force de l'ordre*. Il montre à quelles conditions une enquête ethnographique peut s'étendre à une analyse globale du fonctionnement de l'État.

Une ethnographie autorise-t-elle une anthropologie ? Telle est la question centrale posée par Fabien Jobard dans sa discussion de mon livre. Plus précisément, cette question en sous-entend deux autres, distinctes mais complémentaires : étudier un lieu particulier permet-il une généralisation à un ensemble plus vaste ? et analyser le travail de la police dans une circonscription de sécurité publique ouvre-t-il vers une compréhension du fonctionnement de l'État ?

L'enquête que j'ai conduite porte en effet sur une grande agglomération de la région parisienne dans laquelle j'ai observé le travail quotidien des unités qui interviennent dans les quartiers. Il s'agit donc d'un sujet délimité non seulement territorialement, mais aussi fonctionnellement : un espace urbain et une activité policière. La justification en est double : pratique, car l'espace est déterminé par les conditions de possibilité de la recherche (l'autorisation de la conduire) ; théorique, car l'activité éclaire les interactions entre les fonctionnaires et les populations dans le cadre de la sécurité publique (l'objet proprement dit). C'est là le propre de toute ethnographie : la durée de l'enquête, les relations de confiance qu'elle autorise, la connaissance du terrain qu'elle permet sont autant d'éléments qui font de cette méthode un outil privilégié pour

approfondir la compréhension d'une réalité et de ses enjeux. Elle permet ainsi d'appréhender des faits auxquels les questionnaires et entretiens ne donnent pas accès. Elle s'avère en l'occurrence doublement pertinente : d'une part, on ne disposait pas jusqu'alors d'observation prolongée de l'activité des patrouilles, qui représente en quelque sorte le cœur du métier, en France comme dans la plupart des pays occidentaux ; d'autre part, cette activité se trouvait impliquée dans la genèse de tous des désordres urbains qui se sont produits au cours des trois dernières décennies, y compris les émeutes de 2005 et 2007. Ma recherche visait donc à compléter le tableau progressivement dressé depuis plus de vingt ans par les sociologues et les historiens français, qui ont fait des études sur les forces de l'ordre l'un des domaines les plus féconds des sciences sociales, en abordant l'un de ses points aveugles.

Le caractère inhabituel, dans le contexte français, de l'approche proposée, conduit Fabien Jobard à s'interroger sur les possibilités d'en généraliser les résultats. Pourtant, les travaux de William Westley, John van Maanen ou Peter Moskos, pour ne citer que quelques exemples désormais classiques dans la littérature nord-américaine du dernier demi-siècle, ont procédé de la même manière¹. La méthode ethnographique leur a permis de rendre visibles et intelligibles des logiques et des pratiques de la police que tous les chercheurs considèrent aujourd'hui comme autant d'évidences empiriques : le pouvoir discrétionnaire, la valorisation du secret, la banalité du racisme, les justifications de la violence, les représentations du public comme hostile, etc. Or, on n'a jamais reproché à ces analyses le manque de représentativité de leur terrain : on a vu au contraire ce qu'elles rendaient intelligible du travail des forces de l'ordre. Il est donc intéressant de relever que l'ethnographie qui ne posait pas problème aux États-Unis suscite des réserves lorsqu'elle est mise en œuvre en France. Il est également remarquable que ce qui est retenu et discuté, dans mes résultats, concerne seulement les déviances de la police, et singulièrement le racisme et les discriminations, le harcèlement des jeunes des cités et les formes de violence auxquelles ils sont soumis.

¹ Voir William Westley, *Violence and the Police. A Sociological Study of Law, Custom and Morality*, Cambridge, Ms : MIT Press, 1970, 1^{ère} publication (PhD) 1950 ; John Van Maanen, *Tales of the Field. On Writing Ethnography*, Chicago : The University of Chicago Press, 1988 ; et Peter Moskos, *Cop in the Hood. My Year Policing Baltimore's Eastern District*, Princeton : Princeton University Press, 2008.

Pour autant, il est légitime de se poser la question : la circonscription que j'ai étudiée est-elle atypique, comme le soutient Fabien Jobard ? Il est important d'y répondre, car la réserve qu'il exprime est aussi l'argument utilisé par certains responsables nationaux de la sécurité publique pour relativiser mes constats et mes conclusions : ce qui est rapporté dans le livre est peut-être vrai, disent-ils, mais c'est l'exception, et non la règle. Qu'en est-il ? Faute d'enquête similaire, personne ne peut affirmer de façon sérieuse que la circonscription est représentative, ou ne l'est pas. Ainsi que je l'explique dans mon introduction, je n'ai pas été autorisé à réaliser un second, voire un troisième terrains, comme je l'avais souhaité. Cependant, je me suis efforcé de recouper mes observations. J'évoque dans le livre quelques-uns des échanges et des entretiens que j'ai eus avec des acteurs extérieurs à mon terrain : commissaire d'une autre circonscription, responsable d'un grand syndicat, ancien directeur départemental de la sécurité publique, entre autres. Tous me confirment la relative banalité de mes constats, dans des termes du reste inattendus de la part de policiers dont plusieurs étaient politiquement proches du gouvernement actuel : on me parle, à propos des unités spéciales d'intervention du type de la brigade anti-criminalité que j'ai étudiée, de « mal nécessaire », de « meutes qui vont produire plus de dégâts en allant sur le terrain que régler les problèmes », de « système pervers dans lequel les directeurs n'osent pas toucher à des structures qui les servent quelque part ». À ces éléments, je pourrais ajouter les témoignages que m'ont adressés, depuis la parution de mon ouvrage, des policiers, des magistrats, des journalistes et même des sociologues. Certains m'ont d'ailleurs fait observer, à juste titre : ce que vous écrivez, les habitants des quartiers populaires, et les jeunes en particulier, le disaient depuis des années, mais on ne les croyait pas. Cette convergence des discours ne vaut certes pas administration de preuve, mais invite à une interrogation presque symétrique : pourquoi certains ont-ils tant de mal à reconnaître ce qui semble connu de beaucoup ?

La question est le point de départ du chapitre que je consacre au sujet du racisme et des discriminations dans la police. Je propose au lecteur deux séries de faits : d'un côté, les sondages montrent que la France est l'un des deux pays d'Europe dont les

niveaux de discrimination sont perçus comme les plus élevés et que les Français mettent la police au premier rang de ces pratiques, surtout lorsqu'ils appartiennent à des minorités ; de l'autre, les sociologues français qui ont travaillé sur le sujet discutent cette évidence, en s'appuyant notamment sur des auteurs anglo-saxons qui se sont efforcés d'isoler la composante ethnico-raciale dans certaines pratiques policières. Ayant repris un ensemble de recherches menées aux États-Unis, en Grande-Bretagne et plus récemment en France, j'essaie d'interpréter cette discordance. Contrairement à ce qu'écrit Fabien Jobard, qui voit dans les pratiques racialisées voire racistes que je décris sur mon terrain une sorte d'idiosyncrasie propre à mes enquêtés, je montre, sur plusieurs exemples qu'il utilise lui-même dans ses travaux pour contester l'existence de discriminations raciales dans la police, que la différence ne tient pas aux policiers observés mais au regard de l'observateur. Ce n'est pas le lieu ici de reprendre ces cas en détail, mais dans l'un d'eux, un policier s'en prend violemment à un jeune Arabe au sein d'un groupe de jeunes en train de discuter en buvant des bières dans un quartier populaire : l'ayant préalablement traité de « bâtard » (et non de « crapaud », comme indiqué), il l'insulte copieusement et le plaque contre le mur en lui criant : « je suis raciste, et alors ? ». L'auteur voit dans cette scène une « discrimination selon les territoires », alors que je m'interroge pour ma part sur la dimension raciale qui la sous-tend. Ce n'est donc pas la brigade anti-criminalité que j'ai étudiée qui est singulière, mais l'interprétation du sens des interactions qui diffère.

Cette interprétation peut toutefois évoluer. Dans sa contribution au volume collectif que j'avais codirigé sur la question raciale, Fabien Jobard mettait en cause les « témoignages sur les 'contrôles au faciès' », ajoutant que « rien ne permet d'affirmer qu'il y ait un biais racial dans le choix que font les policiers de se porter vers tel individu ou groupe d'individus, et ce indépendamment des marques de racisme qui peuvent çà et là être observées »². Quelques mois plus tard, à l'instigation d'Open Society, il réalisait la première enquête française établissant statistiquement l'existence de discriminations raciales dans les contrôles d'identité dans les lieux publics. La réalité n'avait pas changé,

² Voir Fabien Jobard, « Police, justice et discriminations raciales », *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006, p. 219-237.

mais son évidence empirique avait fini par s'imposer. La démonstration quantitative en étant désormais faite, il reste à établir la dimension qualitative de ces discriminations, ce à quoi je m'emploie dans le livre en suggérant aux chercheurs d'examiner non seulement la fréquence relative des contrôles d'identité, mais la manière dont ils se déroulent : l'usage du tutoiement, la démonstration d'agressivité, la pratique de brimades, l'humiliante fouille au corps complétée le cas échéant par la fouille du véhicule, la pratique du menottage pour conduire au poste en vue d'une simple vérification. Ce qui suppose alors une enquête d'une autre nature – ethnographique.

Mais là encore, il faut pouvoir remettre en question ce qui semble aller de soi. J'en donnerai un exemple, permettant de montrer comment il est possible de monter en généralité à partir d'une telle enquête. Il concerne la « disponibilité » des individus, souvent donnée comme l'élément décisif de la probabilité d'être contrôlé : c'est, nous disent certaines études, mais également le bon sens, parce que les jeunes appartenant aux minorités et vivant dans les cités sont présents dans l'espace public qu'ils sont contrôlés plus souvent, et non parce que les forces de l'ordre les traiteraient défavorablement. Cette explication ne vaut toutefois que pour autant qu'il soit considéré comme fondé de cibler les actions policières sur les quartiers en difficulté. Or, les chiffres que j'analyse à partir des données nationales et surtout franciliennes³, contrairement à ce qu'affirme Fabien Jobard, montrent que la plupart des atteintes aux biens et aux personnes sont pourtant moins fréquentes dans les zones urbaines sensibles que dans les agglomérations environnantes. On voit ainsi comment la stigmatisation des milieux populaires, banalisées dans le discours public, en vient à rendre évidentes, pour les policiers comme pour ceux qui les étudient, des pratiques qui ne reposent pas sur des logiques de prévention de la sécurité publique, mais de maintien de l'ordre social.

C'est justement cette montée en généralité que conteste Fabien Jobard, en recourant à deux arguments quelque peu contradictoires : je ne contextualiserais pas mes données, et je le ferais de manière trop incertaine. Sur le premier point, je consacre de

³ Cependant, pour des raisons éthiques que j'explique longuement au début du livre, je ne pouvais pas entrer plus dans le détail des chiffres que je ne l'ai fait sans rompre la confidentialité de l'enquête au risque de mettre en difficulté les personnes avec lesquelles j'avais travaillé.

longs développements à la « situation », terme que j'emprunte à Georges Balandier pour signifier « la dimension historique et politique », précisément pour montrer comment, d'une part, des phénomènes de concentration sociospatiale de familles de milieux populaires et d'origine immigrée depuis un demi-siècle, et d'autre part, des logiques de stigmatisation de ces populations se traduisant par de nouvelles orientations en matière policière et judiciaire depuis deux décennies, permettent de comprendre le développement des pratiques que j'observe sur le terrain : il n'en est fait nulle mention dans le compte rendu, qui assimile à tort mon analyse de cette « situation » à des « données de cadrage » sur la délinquance. Sur le second point, ce sont les statistiques que j'utilise qui sont présentées comme « trop lointaines et trop fragiles ». De fait, les chiffres que je reprends proviennent en bonne part des études rigoureuses produites au cours des deux dernières décennies par le CESDIP, laboratoire que dirige désormais Fabien Jobard. Tout en référant le lecteur intéressé à ces sources, que je cite précisément, j'en livre les principaux éléments, en faisant comme leurs auteurs, c'est-à-dire en ne me contentant pas de la comptabilité changeante présentée par le ministère de l'Intérieur, mais en interprétant les données au regard des variations des catégories de délits et de leurs critères d'enregistrement. Le tableau que j'en donne est par conséquent contrasté, s'efforçant de restituer les subtilités de ces analyses, mais montrant que les simplifications du discours public sur l'augmentation continue de la délinquance et de la criminalité ne résistent pas à un examen sérieux. Cette discussion me paraissait donc s'imposer, mais elle ne fonde aucunement l'analyse par laquelle j'essaie de rendre compte de mon enquête.

À cet égard, comme c'est le cas de nombre de journalistes, Fabien Jobard retient principalement – et c'est compréhensible – les apparentes déviations des policiers que j'ai observés. Il les condamne, mais les réduit à de regrettables anomalies. Pourtant, l'observation que j'ai conduite met au cœur de l'analyse un certain nombre de faits permettant de comprendre les logiques ordinaires qui rendent compte de ces déviations : le recrutement dans des zones rurales et des petites villes de province de policiers qui sont envoyés dans des banlieues dont ils n'ont aucune expérience et qu'on leur décrit comme une « jungle » ; le ressentiment à l'encontre d'une société considérée comme

hostile qui permet d'assurer au groupe sa cohésion contre un ennemi imaginaire ; l'incapacité de discernement à l'égard de la population des quartiers en difficulté qui a pour effet d'en rendre tous les membres potentiellement suspects ; l'inaction qui conduit les forces de l'ordre à substituer à l'approche réactive une démarche proactive basée sur un contact agressif avec un public ciblé, principalement dans les quartiers populaires ; l'ennui qui donne une dimension extraordinaire au moindre événement et suscite des réponses souvent disproportionnées ; la pression de la politique du chiffre qui amène les fonctionnaires à concentrer leur activité sur les infractions à la législation sur les étrangers, donc à opérer une discrimination sur l'apparence, et sur les infractions à la législation sur les stupéfiants, donc à interpellé de simples usagers de cannabis dans les cités ; la disqualification de l'action des magistrats considérés comme laxistes qui s'appuie sur le discours des autorités publiques et légitime des formes de justice immanente rendue dans la rue par les policiers ; l'impunité des fonctionnaires se rendant coupables d'exactions que leurs supérieurs connaissent mais ne s'autorisent pas à sanctionner, dans un contexte où la seule instance indépendante, la Commission nationale de déontologie de la sécurité publique, a fini par être supprimée. Tous ces éléments résultent du travail ethnographique qui montre comment l'observation d'une institution – la police – permet de comprendre le point d'articulation de politiques publiques et de pratiques professionnelles, du macrosocial et du microsociale et, finalement, de proposer une anthropologie de l'État à travers ce qu'on peut qualifier d'exception sécuritaire.

Bien qu'il reconnaisse à ma recherche son apport ethnographique, Fabien Jobard n'en voit donc pas la portée anthropologique – alors même que c'est de celui-là que se nourrit celle-ci. Il la conteste même, en « insularisant », si l'on peut dire, à la fois l'objet étudié et le sujet étudiant (« l'insularité caractérise la BAC observée, mais aussi le dispositif choisi par l'auteur »). Pourtant, dans la mesure où divers éléments de recoupement montrent que la circonscription étudiée ne diffère guère de ce qu'on sait exister ailleurs, dans la mesure où mes observations rejoignent ce que certains ont décrit dans d'autres pays ou d'autres villes françaises, dans la mesure enfin où mes analyses visent à identifier, au delà des singularités, des logiques plus générales permettant d'expliquer des phénomènes de tensions, de frustrations, de conflits, voire d'émeutes, que

l'on trouve sur tout le territoire national, on peut s'interroger sur cette insistance à rabattre ce que j'ai décrit et analysé sur un localisme atypique. Ce qui permet *in fine* de réduire les faits dont je rends compte à une simple – et certes répréhensible – aberration. J'ai essayé de montrer ici les enjeux scientifiques de cette réduction. Il n'est pas difficile d'en comprendre aussi les implications politiques.

Publié dans laviedesidees.fr, le 28 novembre 2011

© **laviedesidees.fr**